

Déclaration

Par une dépêche de l'agence HZK datée du 19 juillet 2006, nous apprenons que le gouvernement comorien par la bouche de son ministre des Affaires étrangères, M. Ahmed Ben Saïd Jaffar, a décidé de renoncer à réintroduire la question de « l'île comorienne de Mayotte » à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée Générale de l'ONU, comme il l'avait récemment annoncé. Le Ministre des affaires étrangères justifie le recul du gouvernement par des difficultés de procédure et de temps.

Les Comoriens ne peuvent que constater que cette décision a été prise deux jours après la mise en garde de l'Ambassadeur de France à Moroni, M. Job, estimant que le gouvernement comorien ne pouvait revenir sur un « accord secret » signé par le gouvernement du colonel Azali et visant à retirer cette question de l'ONU jusqu'en 2007.

Certes, il y a nécessité de continuité de l'Etat, mais en l'occurrence, il s'agit d'un accord de convenance entre d'une part, le colonel Azali, représenté par le Ministre des Affaires étrangères Amine Soeuf et le Secrétaire Général de son parti (qui n'avait alors aucune fonction au sein de l'Etat), Abdou Soefo et d'autre part, le ministre de la coopération français Xavier Darcos. A aucun moment les représentants du peuple comorien n'ont donné leur point de vue sur cet « accord secret ». Le gouvernement de M. Sambi pouvait donc s'appuyer sur le non respect du peuple et la décision unilatérale de la part du colonel Azali (d'ailleurs, c'est en ces termes que le candidat Sambi a dénoncé la décision de faire participer aux Jeux des Iles, les athlètes maorais en tant qu'entité) pour ne pas tenir compte de ce fameux « accord secret ».

En tout cas, les révélations de l'Ambassadeur Job expliquent l'arrogance avec laquelle le député René Dosière (PS), qui revenait d'un voyage à Mayotte et dans le reste des Comores, nous avait reçu à l'Assemblée nationale française, en nous annonçant, d'emblée, que même notre propre gouvernement avait signifié à la France et au monde l'abandon de ses revendications sur l'île de Mayotte.

Comme chacun le sait notre association est née précisément au moment de la signature de ces Accords mixtes franco-comoriens pendant lesquels certains représentants de grandes associations comoriennes en France ont pris part, mais étaient écartés des discussions politiques et étaient restés silencieux. Le choix de mettre en place une structure pouvant réclamer le retour de Mayotte dans son giron naturel sans être liée par des demandes d'aides économiques auprès du Ministère des Affaires étrangères se justifiait donc, et se justifie toujours.

Nous avons fait partie des premières associations à avoir félicité le gouvernement du Président Sambi et son ministre des Affaires étrangères Ahmed Ben Saïd Jaffar pour leur décision de ne plus retirer « la question de l'île comorienne de Mayotte » de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'ONU comme l'ont fait leurs prédécesseurs depuis 1995. Nous l'avons fait avec empressement, et avons incité certains à le faire car nous savions d'expérience qu'une telle décision allait être suivie d'une pression énorme de la part des autorités françaises pour faire reculer le gouvernement comorien. Cela n'a pas tardé.

De plus, les mêmes moyens de pression sont employés contre le gouvernement actuel, et notamment le chantage au développement (sous couvert de « codéveloppement » ou de « coopération régionale ») qui reste l'arme la plus efficace du gouvernement français depuis l'accession des Comores à l'indépendance. En effet, comment ne pas relier cette décision du gouvernement Sambi aux remerciements du Président à la France pour son aide économique, lors du discours du 10 juillet dernier ?

Il semble également que notre nouveau ministre des Affaires étrangères ait rapidement repris la langue de bois de ses prédécesseurs, notamment lorsqu'il déclare que les « discussions se poursuivent » ou qu'il veut initier « une approche par le développement » pour parvenir à un règlement rapide de ce contentieux. On croirait entendre les deux ministres précédents. Pendant ce temps, la diplomatie française agit souterrainement pour faire perdre à notre pays toute crédibilité auprès de ses soutiens les plus actifs, en attendant de faire de Mayotte un département français en 2010 comme le prévoit une loi française de 2000.

En somme, nous avons là la première décision anti-constitutionnelle du gouvernement Sambi (au regard des articles 1, 6 et 12 de la Constitution comorienne). Cette décision devrait amener la Cour

COLLECTIF COMORES – MASIWAMANE

constitutionnelle, le parlement, les exécutifs des Iles, les partis politiques, les associations et tous les citoyens comoriens à sortir de leur réserve pour condamner la mise au pas du nouveau gouvernement par M. Job, l'Ambassadeur de France.

La constitution comorienne définit clairement les frontières des Comores «telles qu'internationalement reconnues» (article 6 et 12 de la Constitution). Or nous constatons que le nouveau gouvernement, comme le gouvernement précédent pense qu'il peut aller à l'encontre de la Loi fondamentale, malgré un serment sur le Coran, fait cette fois-ci par tous les membres du gouvernement en plus du Président qui a juré de défendre les institutions de l'Etat.

Lors de son point de presse, le Ministre des Affaires étrangères (qui a refusé de répondre aux questions des journalistes) aurait également affirmé son «soutien aux compatriotes pour le traitement qui leur est infligé à Mayotte». Le Collectif Comores-MasiwaMane pense qu'il n'y a qu'un seul moyen de soutenir réellement nos compatriotes victimes de nombreux abus de la part de l'administration française : c'est de refuser leur expulsion vers les autres îles, comme nous le permet le droit international qui condamne (article 7.1d et 7.2d des statuts de la Cour Pénal International) les déplacements d'êtres humains à l'intérieur d'un même pays. Or il se trouve que la communauté internationale, contrairement au gouvernement Azali, n'a jamais reconnu une frontière entre Mayotte et les trois autres îles. Interdire toute arrivée de bateaux ou d'avions transportant des Comoriens déplacés de Mayotte vers une autre île serait une façon, pour le gouvernement de Sambu, de montrer sa volonté de se démarquer de la diplomatie de «mendiants» qui a caractérisé, particulièrement, les gouvernements du colonel Azali.

Le nouveau ministre des Affaires étrangères aura également l'occasion d'évoquer l'occupation de l'île comorienne de Mayotte à l'automne prochain, lors de son discours devant l'Assemblée Générale de l'ONU. Nous espérons qu'il ne va pas, comme son prédécesseur, avancer d'hypothétiques «discussions» en cours avec la France pour renoncer à la souveraineté des Comores sur l'île de Mayotte.

Dans tous les cas, l'association Comores-MasiwaMane entend dénoncer les renoncements et les trahisons sur l'intégrité territoriale de notre pays d'où qu'ils viennent, ainsi que les entorses à la loi dont se rend coupable le gouvernement français.

Collectif Comores-MasiwaMane
Comores_masiwamane@yahoo.fr
Le 30 juillet 2006